

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE WINGLES  
COMMUNE DE GRENAY

**PROJET DE DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Du Centre Communal d'Action Sociale de Grenay  
Séance ordinaire du Mercredi 24 janvier

L'an deux mille vingt-quatre le mercredi vingt-quatre janvier à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay, s'est réuni, sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de Membres  
Au conseil : 17  
Présents : 14  
Procurations : 2  
Absente excusée : 1

PRESENT(E)S :

Mme Christelle BUISSETTE, Mme Cathie WASIKOWSKI, Mr Julien VOULIOT, Mme Nathalie LEROY, Mme Carole BOUCHEZ, Mr Jacques GRZES, Mr Daniel DELENCLOS, Mr J.Bernard DETOEUF, Mme Monique DUPUY, Mr Gildas IBBA, Mme Michèle LEBLOND, Mme Annie LELIEUX, Mr Alphonse LEROY, Mme A.Marie VINCENT

DATE DE LA CONVOCATION  
09/01/2024

EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :

- Mr Vincent TENTELIER donne procuration à Mr Jacques GRZES
- Mme Annie PONCHEL donne procuration à Mme Michèle LEBLOND

EXCUSEE : Mme Daisy DUVEAU

|                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DELIBERATION N° 02 -2024 RELATIF A L'APPEL A PROJET DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE<br/>2024- DISPOSITIF REFERENT SOLIDARITE (RSA)</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Vu la généralisation du Revenu de Solidarité Active de juin 2009 ;

Vu le dispositif Référent Solidarité, dédié à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales ne permettant pas le retour à l'emploi ;

Vu l'appel à projet des politiques d'inclusion durable 2024 qui a pour objet de définir des modalités de partenariat entre le Département du Pas de Calais et le CCAS, concourant à la mission de « Référent Solidarité » pour l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active » régi par les règles fixées aux articles L.262.27 et L.262-36 du CASF et à la mise en œuvre de la politique d'insertion, le cas échéant ;

Pour l'année 2024, la participation financière accordée par le Conseil Départemental est estimée à un montant maximum de **12 000 €** pour **75** places d'accompagnement « **Référent Solidarité** » des bénéficiaires du RSA ;

La durée de l'opération est fixée à 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 pour un montant de 12 000 € ;

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

**Approuve** la poursuite de cette mission « Appel à Projet des politiques d'inclusion durable » « Dispositif Référent RSA » du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;

**Autorise** Madame la Présidente du CCAS à solliciter la participation du Département du Pas-de-Calais ;

**Accepte** de recevoir la subvention de 12 000 € du Département pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 ;

**Autorise** Madame la Présidente du CCAS à signer tout document et acte relatifs à ce sujet permettant de mener à bien ce dossier ;

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

La Présidente,

Christelle BUISSETTE

